

Annnonce

TOURNOI INTER-REGIONAL 2025-2026

TROPHÉE DU LAC D'ANNECY

Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace

ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

Zone Sud Est

ANNECY

17 et 18 janvier 2026

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL **TROPHÉE DU LAC D'ANNECY**

LIEU Patinoire Jean Régis d'Annecy (74)
Patinoire couverte avec une piste de glace de **58** mètres x **28** mètres
90 Chemin des Fins Nord, 74000 ANNECY

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer **du 1^{er} au 5 décembre 2025**

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur www.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

par courrier électronique : à danse.sur.glace.annecy@gmail.com avec copie au responsable de zone inter-régionale

- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.

(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire.

Crédit Mutuel	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire - RIB	
Banque 10278	Guichet 02400
N° compte 00011625140	Clé 12
Devise EUR	
Domiciliation ANNECY CENTRE	
Identifiant international de compte bancaire	
IBAN (International Bank Account Number)	
FR76	1027 8024 0000 0116 2514 012
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A	
Domiciliation ANNECY CENTRE 9 RUE DE LA POSTE 74000 ANNECY ☎ 33450637824	
Titulaire du compte (Account Owner) SPORTS DE GLACE ANNECY DANSE CHEZ MME DOMINGUES 7 RUE DES VIGNES MEYTHET 74960 ANNECY	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.	
PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE

Nom : Carole Rivaud-Varescon

Tel : 06 19 30 10 96

Mail : rzir-se@csndg.org

ORGANISATEURS

Responsable accueil des officiels

Nom : Sandra Chevassu

Tel : 06 61 54 46 14

Mail : aloatra@gmail.com

HÔTEL OFFICIEL

Hôtel Bellevue Annecy

90 Avenue de Genève

74000 Annecy

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Nom : Dominique Domingues

Tel : 06 14 06 30 76

Mail : danse.sur.glace.annecy@gmail.com

OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE

Office du tourisme du Lac d'Annecy

1 rue Jean Jaurès

74000 Annecy

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **45 euros** par Solo,
- **55 euros** par Couple

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale nécessitant une hospitalisation. Dans ce cas, un certificat médical d'hospitalisation doit être fourni. Le club organisateur gardera néanmoins la somme de 20 € au titre des frais de dossier.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Envoyer les éléments de programme (ou modifications) **du 29/12/2025 au 02/01/2026** via la plateforme ppc.csndg.org selon la com **385**.

Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

En se connectant à l'adresse ppc.csndg.org, le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

A la 1^{ère} connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) licencié.

FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail avant le **08 janvier 2026** à : danse.sur.glace.annecy@gmail.com

MUSIQUES

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer **du 8 au 13 janvier 2026** à : musiques@csndg.org

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **386**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- 2 clés USB de secours pour chaque club
(1 pour Danses Imposées et 1 pour les Danses Libres et d'Interprétation)
 - Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régionale.

8. LIVRET D'ACCUEIL et AFFICHAGE DANS LA PATINOIRE

Afin de contribuer à la sobriété écologique (et énergétique),

- le livret d'accueil sera publié en PDF et disponible sur www.csndg.org.
- Si les résultats peuvent être mis en ligne au fur et à mesure de la compétition, l'affichage dans la patinoire comportera uniquement les horaires, les ordres de passage ainsi que les feuilles de résultats signées du juge arbitre. Les détails des résultats seront alors disponibles dès la fin de la catégorie sur www.csndg.org

9. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la Compétition.

10. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur.

11. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

12. PROTOCOLES

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur www.csndg.org.

13. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégionale** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

14. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur www.csndg.org deux semaines avant le début de la Compétition.